

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 MARS 1844.

### Rapport de la Commission chargée d'examiner le Pro- jet de Loi tendant à ouvrir au Département des Travaux Publics des crédits supplémentaires s'éle- vant à la somme de 510,985 fr. 10 c.

MESSIEURS,

Le projet soumis à la Chambre des Représentants, le 16 janvier dernier, par M. le Ministre des Finances, avait pour objet des crédits supplémentaires concernant le Département des Travaux Publics, s'élevant à 455,890 fr. Plus tard M. le Ministre des Travaux Publics, reconnaissant la nécessité de pouvoir liquider et payer d'autres dépenses encore, résultant des exercices 1840 et années antérieures, de 1841, de 1842 et de 1843, fit connaître son désir que la somme de 455,890 fr. fût majorée de 55,095 fr. 10 c., de manière que le total de ces crédits monte actuellement à 510,985 fr. 10 c., c'est le projet ainsi modifié, qui a obtenu, sans discussion, un vote approbatif de la Chambre des Représentants.

Les crédits demandés pour les exercices 1840 et années antérieures s'élè-  
vent à . . . . . fr. 11,875 14

Ils ont rapport à 16 dépenses dont le détail se trouve dans l'annexe n° 1 de l'exposé des motifs et celles L<sup>a</sup> A et B du rapport de la Section centrale.

Pour l'exercice 1841, les crédits sont relatifs à des suppléments de dépenses, résultant de l'entretien du *rail-way*; les relevés spéciaux (annexe n° 2) font voir une différence de . . . 11,581 15  
et pour les frais de perception et de factage ils établissent un déficit de . . . . . 116,413 31

Total. . . . . fr. 127,994 46

Cette deuxième somme a principalement pour objet le résultat d'une transaction entre le Gouvernement et l'entrepreneur du camionage à la station d'Ans. Votre Commission, Messieurs, a cru inutile d'entrer ici dans l'analyse des développements contenus dans les annexes n° 3 de l'exposé des motifs et dans celles L<sup>a</sup> D<sup>1</sup> et D<sup>2</sup> du rapport de la Section centrale, pour démontrer le fondement d'une demande de crédit spécial, qu'elle croit devoir admettre.

Il est à remarquer que sur les dépenses de locomotion il y a eu une économie, sur les prévisions, de 45,535 fr. 29 c., qui aurait pu, par un transfert,

diminuer d'autant la somme demandée ci-dessus, si l'exercice 1841 n'était déjà clôturé depuis le 31 décembre 1843.

Enfin pour 1841 il est proposé un crédit de 69 fr. 25 c., pour frais de route et de séjour; le total de ces crédits concernant l'exercice 1841, est ainsi de. . . . . fr. 128,063 71

Les crédits demandés pour l'exercice 1842 se divisent par nature de service, comme suit :

1° Canaux et rivières. . . . . fr. 9,612 39

L'annexe n° 4 donne la répartition des dépenses affectées aux canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc et de Pommerœul à Antoing, ainsi qu'à la Sambre. Il en résulte que les 2° et 3° articles offrent seuls un supplément de dépenses, tandis que les articles 1 et 4 n'ont pas même atteint les prévisions énoncées dans les développements du Budget.

A l'égard de cet article votre Commission croit devoir vous faire observer, Messieurs, que M. le Ministre des Finances reconnaît, dans son exposé des motifs, que trois sommes successives de 200,000 fr. ont été accordées aux Budgets de 1841, 1842 et 1843 pour travaux d'amélioration à la Meuse, et que les travaux autorisés pendant chacun de ces exercices ne cadrent pas avec les crédits; ainsi, à moins de considérer les trois allocations de 200,000 fr. chacune, comme un même crédit de 600,000 fr., il y aurait irrégularité dans l'application des règles d'une comptabilité exacte. Votre Commission a reconnu que cette irrégularité ayant été indiquée par M. le Ministre lui-même, et qu'il n'y aurait guères d'avantages à exiger une distinction rigoureuse entre les dépenses de ces divers exercices, n'a pas cru devoir proposer d'introduire un changement dans ce projet; toutefois elle exprime ses regrets qu'après avoir dépensé déjà de si fortes sommes pour la navigation de la Meuse, le résultat obtenu ne soit pas plus satisfaisant, et qu'on ne soit encore mieux fixé sur ce qui peut être fait pour améliorer la navigation sur ce fleuve.

2° Service de l'Escaut. . . . . fr. 8,174 72

L'annexe L<sup>a</sup> F du Rapport de la Section Centrale donne un détail suffisant de cette dépense.

3° Ports et côtes. . . . . 2,179 75

Des explications suffisantes se trouvent à l'égard de ce crédit dans l'annexe L<sup>a</sup> E du Rapport susdit et l'annexe n° 5 de l'Exposé des motifs.

4° Personnel des Ponts et Chaussées. . . . . 1,925 42

Le tableau L<sup>a</sup> D du rapport précité donne le détail de ces dépenses restant à liquider.

5° Chemin de fer. . . . . 260,527 08

---

A reporter. 282,219 56

Report. . . 282,219 56

Le crédit alloué n'était que de 4,440,000 fr., les dépenses se sont élevées comme suit :

Entretien du rail-way. . . . .	915,085 70
Locomotions. . . . .	2,351,708 11
Perception et factage. . . . .	1,435,533 27

4,700,327 08

A déduire. . . . . 4,440,000 »

Reste à payer. . . . . 260,327 08

Total. . . fr. 282,219 56

Les crédits demandés pour solder des dépenses résultant de l'exercice 1845, sont les suivants :

1° Canaux et rivières, indemnité à accorder au sieur Delbrouck, du chef de travaux exécutés, en 1836, à l'écluse de Hocht, du canal de Maestricht à Bois-le-Duc. . . . . fr. 10,000 »

Votre Commission présume que le Gouvernement se sera assuré que la totalité de ces dépenses incombent au trésor, mais elle aurait désiré à cet égard des explications plus explicites.

2° Service de la Lys. . . . . 38,828 89

L'annexe L<sup>a</sup> G du rapport de la section centrale donne des détails à cet égard; votre Commission indiquera de nouveau cependant ici, d'une manière sommaire, quelle est l'insuffisance reconnue dans l'allocation primitive.

Les travaux du barrage de Vive-St.-Éloi offrent une dépense de 158,909 fr. 71 c. Il a été payé sur les fonds des budgets de 1841 et 1842. . . . . fr. 127,560 15

Différence. . . . . 31,349 56

Sur le restant disponible du crédit alloué au Budget de 1842 il a été prélevé. . . . . 3,110 58

Reste à payer. . . . . fr. 28,239 18

Les sommes engagées ou payées pour le service de la Lys sont de. . . . . fr. 61,501 21

Total à payer. . . . . fr. 89,740 39

Le crédit affecté au service de la Lys n'est que de. . . . . fr. 50,911 50

Somme égale. . . fr. 38,828 89

3° Bâtiments civils. . . . . 40,000 »

Cette demande de crédits a été justifiée par l'urgence de ces travaux, et déjà, lors de la discussion du Budget des Travaux Publics pour 1844, M. le Ministre a fourni des explications qui ont paru concluantes pour ne pas rejeter ce crédit supplémentaire.

Total. . . fr. 88,828 89

( 4 )

Récapitulant ces divers crédits, on trouve :

Pour l'exercice 1840 et années antérieures.	11,875 14
— 1841.	128,063 71
— 1842.	282,219 36
— 1843.	88,828 89

Total général. . fr. 510,985 40

D'après ces considérations, votre Commission adopte le projet qui vous est soumis, à l'unanimité des membres présents.

Le Baron DE STASSART.

Le Vicomte DESMANET DE BIESME.

Le Comte DE RIBACOURT.

D'HOOP, Rapporteur.